

« **Bibliodiversity Indicators** » : résumés alternatifs¹ des articles

Bibliodiversity – Publishing and Globalisation, January 2011

Quand **Françoise Benhamou et Stéphanie Peltier (France)** tentent, en 2007, de clarifier la définition du concept de diversité culturelle, elles établissent tout d'abord son aspect multidimensionnel et trois critères utiles à le mesurer (calqués sur ceux de la biodiversité) : la variété, l'équilibre et la disparité. Au-delà, les deux auteurs insistent sur l'importance de distinguer diversité proposée et diversité consommée. En appliquant cet ensemble de paramètres à l'industrie de l'édition française des années 1990, elles montrent la variabilité des résultats selon la dimension considérée.

Sylviane Sambor (France), en tant que responsable d'une structure publique d'appui au livre et à l'édition – le Centre du livre et de la lecture en Poitou-Charentes – estime qu'une approche quantitative n'est pas toujours possible – et pas forcément pertinente. La bibliodiversité, selon elle, doit avant tout s'estimer qualitativement dans ses trois dimensions : la diversité des créations, l'amplitude de leur diffusion, la qualité de réception des œuvres. Elle doit, de plus, se mesurer sur un temps long – et non pas sur celui, uniquement, des cycles de production. Sylviane Sambor insiste particulièrement, dans l'optique d'une action en faveur du maintien et de la promotion de la bibliodiversité, sur l'importance d'une régulation, donc d'une intervention publique dans la sphère culturelle.

Luc Pinhas (France) – après avoir évoqué ses origines et retracé l'histoire de sa diffusion – rappelle dans quel contexte, et par qui, la notion de bibliodiversité est utilisée. Elle semble en effet être principalement portée par des éditeurs indépendants, critiques à l'égard des phénomènes de concentration, de financiarisation et de « bestsellerisation » de l'édition. La bibliodiversité, loin de n'être qu'un slogan ou qu'un « fait communicationnel », serait donc aussi une notion utile au débat public, à la revendication professionnelle, un outil opérationnel assurant une visibilité. Entre une vision marchande de la culture (qui pourrait être celle de l'OMC, par exemple) et une qualification de « bien public », il y a tout un espace de débat qui continue à être occupé. Si l'Unesco s'est récemment engagé en faveur de la « protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles », cela ne résout certainement pas la question de la production de masse, ni celle de la financiarisation. Il y a fort à parier que les agents culturels continueront donc à utiliser la bibliodiversité comme un concept utile à leur lutte.

Cette analyse, d'ailleurs, est parfaitement illustrée par l'article de **Susan Hawthorne (Australie)**. Éditrice indépendante et engagée, Susan Hawthorne interroge – à travers un texte original, personnel mais rendant compte aussi de plusieurs années de réflexion sur la diversité culturelle – l'idée d'un savoir et d'une culture « universalistes ». L'engagement et la résistance contre toute forme de domination, le combat et la lutte contre toute tentative de « décontextualisation » semblent même intrinsèques, pour l'auteure, à la notion de bibliodiversité. Cette définition « en résistance » – en tension, pourrait-on dire – donne sans aucun doute au concept une identité politique très forte. Susan Hawthorne a pu constater que des éditeurs et des intellectuels de tous les continents, aux marges des discours dominants, utilisent des concepts similaires – les

¹ Ces résumés sont parfois sensiblement différents de ceux qui sont présentés dans la revue. En effet, ces derniers sont rédigés la plupart du temps par les auteurs des articles, alors que ceux qui sont proposés ici relèvent de la lecture (parfois personnelle) d'Étienne Galliand.

« monocultures de l'esprit » en Inde, les « *wild polities* » en Australie, par exemple. Pour Susan Hawthorne, une résistance active et consciente est indispensable pour créer le changement social qui est au fondement même de l'idée de biodiversité.

L'article de **Helge Rønning et de Tore Slaatta (Norvège)**, en clôture de ce premier numéro de *Bibliodiversity*, évoque déjà ce qui fera prochainement l'objet de tout un dossier – les défis que le numérique pose à la biodiversité. La dématérialisation du livre implique en effet toute une série de mutations, qui s'enchaînent à un rythme soutenu et qui courent tout le long de la « chaîne du livre » – des auteurs aux lecteurs. Ces défis soulèvent d'autres questions, plus en lien avec les politiques culturelles internationales. En quelle mesure le monde de l'édition va-t-il maintenir ses « obligations culturelles » – son rôle social et politique d'agent culturel – face aux pressions croissantes de la mondialisation et des marchés ? Au-delà, cette compétition acharnée pour asseoir ou obtenir des positions dominantes sur les marchés, pour imposer des plateformes technologiques et pour verrouiller définitivement les canaux de distribution (y compris numériques) doit-elle être régulée par l'intérêt général ? En quelle mesure les politiques publiques doivent-elles intervenir dans ces phénomènes de recomposition ? Comment ne pas s'interroger, à la lecture de ce texte, sur les outils de mesure dont disposent ou disposeraient les pouvoirs publics pour protéger et promouvoir la biodiversité ?

Stella Puente (Argentine) est consultante pour les industries culturelles ; à ce titre, elle a participé à la gestion de fonds publics destinés à la culture. Dans ce contexte, comment appuyer véritablement la diversité culturelle ? Comment « l'argent citoyen » – issu de l'impôt – peut-il participer au renforcement de la variété de l'offre sur un territoire donné ? L'État, la puissance publique, joue dans en la matière un rôle central, en édictant le cadre général du « vivre ensemble », en participant même à la définition d'une identité collective. En utilisant une méthodologie qui a été définie pour mesurer la diversité dans l'industrie du cinéma, Stella Puente rappelle quelques indicateurs qui pourraient être utiles à l'évaluation de la biodiversité par les pouvoirs publics. Quoi qu'il en soit, ceux-ci doivent avant tout organiser la collecte et le traitement des données (par la création d'observatoires, d'instituts, de départements d'analyse – ou par la commande régulière d'études).

Daniela Allerbon (Argentine) pointe le fait qu'aucun outil n'existe vraiment pour mesurer la biodiversité. La création d'un « indice de la biodiversité » (*Índice de la bibliodiversidad*, en espagnol) – à laquelle l'auteure participe étroitement – est en cours en Argentine, malgré la difficulté de la tâche. Les premiers composants de cet « indice » assignent des valeurs aux différents aspects du marché du livre – et à leurs relations. Il aura fallu, pour entamer ce travail, commencer par définir la réalité à mesurer ; la biodiversité n'est pas seulement la quantité et la variété de titres circulant sur un territoire donné par le biais de canaux commerciaux, elle se définit aussi en relation avec le niveau d'équilibre où sont les différents acteurs du marché et le degré d'accessibilité de l'offre pour les consommateurs. En étudiant toute une série de variables à la fois sous l'angle de la production et de la commercialisation, les concepteurs de cet « indice » espèrent parvenir à dresser un état des lieux d'une situation donnée. Utilisant des outils statistiques et mathématiques, ce travail participe amplement au débat sur la biodiversité – et sur sa mesure – et pourrait s'avérer fort utile sous cette forme ou sous une autre pour la mise en œuvre et l'évaluation de politiques publiques en faveur de la biodiversité. Il n'est pas très étonnant, à la réflexion, que ce type de démarche voit le jour dans des contextes de « résistance culturelle », sur des territoires ou au sein de groupes sociaux marqués par une forte culture politique.

Alejandro Zenker (Mexique) suggère que le concept de biodiversité peut être abordé de plusieurs angles ; quoi qu'il en soit, il demeure « un point de ralliement » pour les éditeurs

indépendants dans un environnement dominé par les grands groupes. Il l'évoque aussi comme un « droit de l'Homme », pouvant être porté par les nouvelles technologies. L'auteur insiste particulièrement sur le rôle central du lecteur ; familiarisé avec les technologies numériques, il peut accéder à une diversité de contenus. Selon Alejandro Zenker, il est urgent, dans cette perspective, d'adopter et d'adapter le livre électronique et ses dérivés : ils permettront un meilleur accès aux œuvres et permettront l'existence et la création d'une plus grande variété de contenus.